



Ingénieur au CNRS : altercations sur le lieu de travail

Par Visiteur

Je suis Ingénieur au CNRS, hier sur mon lieu de travail devant de nombreuses personnes (université de droit...) un professeur s'en est pris violemment à moi : insultes grossières et humiliantes, menaces, et attitude physiquement menaçante. Je n'ai pas répondu, je suis juste partie. Deux personnes de mon service qui ont été particulièrement choquées de cette attitude m'ont apporté leur témoignage écrit. Mon supérieur hiérarchique m'a dit ce matin que ce professeur regretter de s'être emporté. Je reste choquée par ce qui s'est passé et j'ai peur que cela recommence. Puis-je porter plainte pour insulte ? Sur quelle base ? Comment cela va t'il se dérouler ? Merci de votre réponse.

Par Visiteur

Chère madame,

Deux personnes de mon service qui ont été particulièrement choquées de cette attitude m'ont apporté leur témoignage écrit. Mon supérieur hiérarchique m'a dit ce matin que ce professeur regretter de s'être emporté. Je reste choquée par ce qui s'est passé et j'ai peur que cela recommence. Puis-je porter plainte pour insulte ? Sur quelle base ? Comment cela va t'il se dérouler ? Merci de votre réponse.

Il est tout à fait possible de déposer plainte pour injure non publique. Il s'agit d'une contravention de première classe (article R 621-2 du Code pénal) passible de 38 euros d'amende (article 131-13 du Code pénal).

Cela étant, il n'y a pas grand intérêt à déposer plainte. D'une part, parce qu'il est peu probable que le procureur saisisse la juridiction de proximité pour une infraction sanctionnée d'une faible gravité; D'autre part, parce que le montant de l'amende encourue n'est que guère dissuasif et n'a pas guère intérêt.

Mieux vaut à mon sens privilégier une réponse humaine et personnelle dans la mesure où la réponse juridique n'est guère adaptée.

Très cordialement.